

La précarité : un risque majoré de Covid-19

Communiqué de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie nationale de pharmacie

21 juin 2020

Les personnes en situation de précarité ont particulièrement été exposées à l'épidémie de Covid-19 du fait de leur vulnérabilité économique et sociale. Leurs conditions de vie, dans des logements sur-occupés ou insalubres, et la nécessité de maintenir une activité professionnelle dans leurs principaux secteurs d'emploi (sécurité, nettoyage, grande distribution, médico-social) ne leur ont pas permis de se protéger totalement pendant la période de confinement. Ainsi, dans le département de Seine Saint-Denis, le plus pauvre de France, plus de 27% des habitants vivant sous le seuil de pauvreté, le taux de formes graves de Covid-19 nécessitant réanimation a été parmi les plus élevés.

D'autres personnes en situation de précarité sont fortement exposées à la Covid-19 : les résidents des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) avec hébergement collectif. En Île-de-France (IDF), une association de lutte contre le VIH/sida, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), a proposé dès le mois de mars à plus de 24 ESMS de dépister les personnes infectées et de les héberger en isolement pour stopper la circulation du virus dans ces établissements. Comme dans les EPHAD, il est apparu que les niveaux d'infection étaient élevés (plus de 20 % parmi le personnel et plus de 33% chez les résidents). Il s'agit en grande majorité de personnes jeunes (de moins de 60 ans), dont l'état de santé ne nécessite pas d'hospitalisation et qui sont souvent asymptomatiques. Ces premiers résultats montrent que la circulation du SARS-CoV-2 est sous-estimée dans les ESMS avec hébergement collectif et plaident pour une extension de cette offre de dépistage et d'accompagnement à tous les établissements qui accueillent des personnes vivant en situation de précarité, le plus souvent à l'écart des offres de soins. De telles initiatives doivent être développées et facilitées sur l'ensemble du territoire français de façon à identifier au plus vite des foyers de contamination et briser les chaînes de transmission au sein de ces structures.

Les Académies de médecine et de pharmacie recommandent :

- de mettre en œuvre, sous l'égide des ARS et sur l'ensemble du territoire, un programme national de dépistage de la Covid-19 parmi les personnes en situation de précarité ;
- de faciliter l'accessibilité aux tests de dépistage gratuits pour les personnes les plus vulnérables et les plus éloignées des circuits de soin, qu'elles soient symptomatiques ou non ;
- d'organiser les examens de dépistage (RT-PCR et sérologie) en collaboration avec les laboratoires de ville, les laboratoires hospitaliers et les établissements de santé en capacité de mobiliser la biologie « hors les murs » avec les conditions sécurité requises ;
- d'assurer le strict respect du secret médical, quelles que soient les circonstances et les conditions du dépistage ;
- d'allouer aux ESMS ou à leurs partenaires en capacité de réaliser des actions de dépistage *in situ*, comme les CEGIDD¹, les financements nécessaires pour mener à bien ces campagnes de dépistage auprès de leurs résidents et salariés.

1 CEGIDD : Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles